
DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 24 avril 2017

Domaine : **ADMINISTRATION**

Politique : **CITOYENNETÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Révisée le :

PLAN DE CITOYENNETÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) fait le choix d'accompagner le développement de l'identité et de la citoyenneté à l'ère numériques de ses élèves et des membres de son personnel en créant un contexte favorable à l'utilisation des technologies de l'information et appareils électroniques numériques.

Par la présente directive administrative, le Csc MonAvenir entend que l'ensemble de la communauté scolaire (employés, élèves, parents d'élèves, conseillers, entreprises partenaires, organismes de la région et toute autre personne amenée à intervenir au sein ou pour le Csc MonAvenir) soit clairement informée de ses attentes et du cadre à respecter.

BUT

La présente directive administrative établit les objectifs et les stratégies à mettre en place pour soutenir et encadrer les activités numériques des élèves et des membres du personnel du Csc MonAvenir.

Ce cadre vise l'épanouissement et la réussite des élèves et membres du personnel en leur offrant des conditions qui leur permettent de développer les compétences du XXI^e siècle dans un environnement technologique sécurisé.

MODALITÉS

La communauté scolaire du Csc MonAvenir s'engage à :

- Instituer de bonnes pratiques de citoyenneté à l'ère numérique en classe et dans la communauté scolaire c'est-à-dire :
 - Promouvoir un comportement sain et sécuritaire sur les réseaux, outils informatiques et médias sociaux;
 - Utiliser les technologies et ressources de façon éthique;
 - Sensibiliser les personnes qui utilisent le réseau ou les équipements du Csc MonAvenir sur les droits à la vie privée et les moyens de protéger les renseignements personnels sur internet;
 - Tisser des liens entre la citoyenneté à l'ère numérique et les valeurs catholiques soutenues par le Csc MonAvenir;
 - Contribuer au développement de l'espace numérique francophone;
 - Intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) de façon responsable et informée au profit de l'apprentissage et de la réussite de l'élève.
- Développer un sens de l'éthique et de la responsabilité sociale en ligne chez les élèves et les membres du personnel du Csc MonAvenir.
- Veiller à ce que tous les membres de la communauté scolaire respectent le code de bonne conduite en ligne, à l'ouverture d'une session sur le réseau.
- Accéder aux outils et à l'information nécessaires pour une prise de décision éclairée.

Pour ce faire, le Csc MonAvenir intègre à son plan de citoyenneté à l'ère numérique les éléments suivants :

- L'accès au numérique : participation active dans la vie numérique
- La communication numérique : échanges numériques
- La netiquette : normes de conduite en ligne
- La loi numérique : règlement et encadrement social

POLITIQUES ET DIRECTIVES ADMINISTRATIVES AFFÉRENTES

- Politique ADM.26 - Citoyenneté à l'ère numérique
- D.A ADM.26.2 - Utilisation du réseau et des TIC du Csc MonAvenir
- D.A ADM.26.4 - Utilisation des appareils numériques personnels
- D.A ADM.26.6 - Communications électroniques
- D.A ADM.26.7 - Utilisation des médias sociaux
- D.A ADM.26.3 - Accès à distance

Références :

- Loi C-13